



Montpellier, le 27 novembre 2012



A Monsieur Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale de l'Hérault
DSDEN de l'Hérault

Objet : Aménagement des rythmes de l'enfant.

Monsieur Le Directeur Académique,

Avec tous les personnels de l'Education Nationale, le SE-Unsa et l'Unsa Education de l'Hérault sont en attente des décisions ministérielles concernant l'aménagement des temps d'enseignement et, par voie de conséquence, les aménagements du temps de service des enseignants.

Cependant, les rencontres sur le terrain, les sollicitations dont nous sommes l'objet de la part des communes, montrent que les collectivités territoriales n'ont pas attendu les décisions Education Nationale pour engager des réflexions globales sur les temps de vie de l'enfant, spécialement sur les temps périscolaires et les accueils du mercredi. Or, des modifications sur ces accueils auront inévitablement des incidences sur l'organisation des temps et des espaces au sein des écoles : temps d'accueil du matin et du soir, études surveillées, amplitude de la pause méridienne, ...

Pour nos deux organisations, les personnels enseignants, et particulièrement les directrices et directeurs d'écoles ne peuvent être absents ou écartés de ces discussions.

Aussi, la section départementale de l'Hérault vient de mettre à leur disposition un modèle de lettre à destination des maires des communes du département pour les interroger sur leur intention quant aux échéances 2013 ou 2014 pour la mise en œuvre des modifications et pour leur rappeler la nécessité d'associer les personnels enseignants à leur réflexion.

Dans le cadre de cette réflexion, nous sollicitons aujourd'hui auprès de vous

- La convocation d'un CDEN spécifique dès l'annonce des mesures du ministère de l'Education Nationale afin d'examiner les conditions de leur mise en œuvre dans le département (règlement départemental, organisation de la réflexion, ...)
- La mise à disposition des équipes enseignantes d'un temps institutionnel pour mener à bien les concertations locales nécessaires.

Souhaitant que cette démarche retienne votre attention et dans l'espoir d'une réponse favorable à ces demandes dont nous vous remercions par avance.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur Académique, à l'assurance de notre profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Le Secrétaire Départemental SE-Unsa 34
Jean-Luc Vaïsse

Le Secrétaire Unsa Education
Sébastien Moreno